



**COMMUNE DE NEUVECELLE**  
**Haute-Savoie**

**Rapport de présentation n° 2**

**BUDGETS PRIMITIFS 2017**

**CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 30 MARS 2017**

**PRÉAMBULE**

C'est dans un contexte d'incertitudes et d'environnement en pleine mutation, que le budget 2017 de la commune de Neuvecelle a été établi. Si notre commune bénéficie d'un gel des dotations de l'État encore cette année 2017, il n'en demeure pas moins, que le budget 2017 - dont les orientations ont été présentées en DOB le 15 mars dernier- s'inscrit dans un objectif de maîtrise des dépenses pour préserver les grands équilibres budgétaires et pour dégager des marges de manœuvres suffisantes afin de financer les projets ambitieux d'investissement à venir, en particulier le « gros projet » de 2018.

L'exercice est difficile de par les contraintes qui limitent les leviers d'actions (rigidité d'une partie de nos dépenses), et de par les incertitudes qui pèsent sur nos budgets communaux (avenir de la D.G.F en fonction des résultats électoraux à venir).

Le budget 2017 traduit d'abord le constat qui est celui de tous les maires de France, à savoir d'avoir à « piloter dans l'incertitude » les affaires de leur commune.

Pour Neuvecelle et pour cette année 2017 surtout, le budget primitif se doit d'anticiper, au niveau de la fiscalité directe locale sur les ménages les effets sur les finances locales du projet d'investissement ambitieux de Milly.

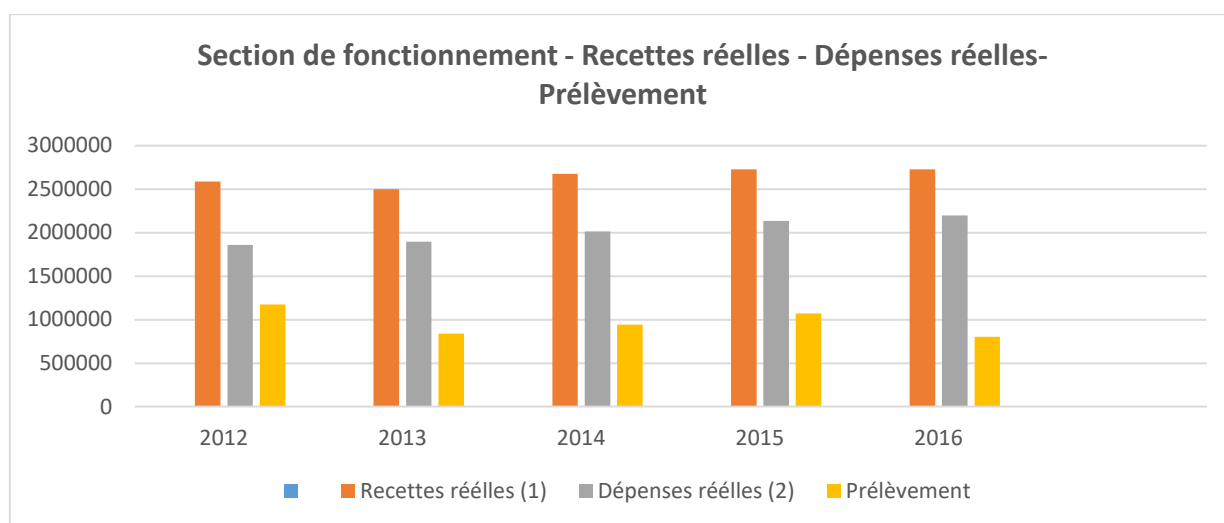
Il s'agit d'un magnifique projet, pour lequel, pour ma part, je donne mon plein accord. Je le juge financièrement à la portée de ce que Neuvecelle peut raisonnablement entreprendre et supporter financièrement. Personne ne discutera toutefois qu'il s'agit d'un projet très coûteux destiné à mettre durement à contribution les finances communales via l'importance du recours à l'emprunt qu'il nécessite.

Il n'est pas douteux que la perspective, dans les deux ans à venir, de constater l'encours de la dette communale d'emprunts s'accroître de plus de 50% au regard de sa masse actuelle (5,1 M€), par l'effet du recours à l'emprunt indispensable, ne peut pas laisser personne indifférent. Les premiers effets seront constatés partiellement en 2018. Pleinement à partir de 2019. Il serait dans tous les cas, à mon sens, de très mauvaise gestion financière et d'une irresponsabilité totale de ne pas prendre les devants, dès 2017, de façon à en anticiper les effets.

Je rappellerai ce que je propose en la matière, sous l'appréciation souveraine du Conseil municipal, bien entendu, mesures que connaissent d'ailleurs déjà un grand nombre parmi vous, pour les avoir déjà évoquées, d'abord le 15 mars en DOB, puis le 22 mars en CF élargie. Je les évoquerai à nouveau dans un instant, en abordant la partie de mon rapport consacrée à la fiscalité directe locale (FDL) du BP\_2017.

Le budget primitif 2017, comme il se doit, retrace l'ensemble des opérations de dépenses et de recettes que le Conseil municipal voudra bien autoriser pour l'année 2017. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre.

Le budget vous est proposé, équilibré, comme la réglementation l'exige, pour des montants « recettes/dépenses » respectivement de 3.008.172,00 € s'agissant de la section de fonctionnement et de 2.896.083,00 € pour la section d'investissement. Le prélèvement sur recettes ordinaires est proposé, cette année, en baisse de 13,20% pour un montant de 698.415,00 €. Il finance, comme il se doit, l'entier du service de la dette d'emprunts (partie capital) pour 349. 688,00€. Le reliquat contribue à financer les opérations d'investissement.



	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Recettes réelles (1)	2 378 751,00	2 587 277,00	2 497 361,00	2 676 565,00	2 728 276,00	2 726 262,00	2 864 578,00
Dépenses réelles (2)	1 738 854,00	1 860 041,00	1 896 663,00	2 014 496,00	2 135 499,00	2 197 151,00	2 249 654,00
Prélèvement	966 159,00	1 173 921,00	839 481,00	944 190,00	1 071 565,00	804 503,00	698 415,00
<i>(1) sans report à nouveau</i>							
<i>(2) sans prélèvement</i>							

# Budget principal -Section de fonctionnement

## Budget Principal – Recettes de fonctionnement

Section de Fonctionnement - Recettes réelles et d'ordre		
	BP 2016	BP 2017
013 remboursements sur rémunération	61 000,00	94 169,00
70 produits des services	57 400,00	69 400,00
73 impôts et taxes	1 976 938,00	2 105 569,00
74 dotations et participations	576 824,00	503 000,00
75 produits de gestion courante	40 000,00	75 000,00
76 produits financiers	4 100,00	7 440,00
77 produits exceptionnels	10 000,00	10 000,00
78 reprises sur amortissements et provisions	0,00	0,00
<b>Total recettes réelles hors report à nouveau</b>	<b>2 726 262,00</b>	<b>2 864 578,00</b>
002 résultats de fonctionnement reporté	320 494,00	143 594,00
<b>Total recettes réelles avec report à nouveau</b>	<b>3 046 756,00</b>	<b>3 008 172,00</b>
Recettes d'ordre	0,00	0,00
<b>Total des recettes de fonctionnement (avec le report</b>	<b>3 046 756,00</b>	<b>3 008 172,00</b>

Le budget primitif 2017 traduit des recettes de fonctionnement en augmentation sensible (+ 5,10%), phénomène du principalement à l'évolution dans le même sens de la FDL\_2017, en augmentation totale de +10,40 %, du fait de la dynamique des bases, semblant partiellement retrouvée cette année, après avoir marqué le pas en 2016. La dotation globale de fonctionnement (DGF) de l'Etat, du fait de la contribution pour le redressement des finances publiques (DRFP), est en baisse pour la 3<sup>e</sup> année consécutive, mais de la moitié du montant des deux années précédentes (23.296,00 €, au lieu de 46.592,00€).

Les principaux postes budgétaires de recettes sont :  le produit des impôts locaux et des droits directs assimilés (73,50%). Ils comportent, outre la principale part pour les impôts locaux sur les ménages, la taxe sur les consommations d'électricité, la surtaxe sur les eaux minérales, la taxe de séjour, les droits de mutation à titre onéreux DMTO. Il faut noter qu'à partir du 1 janvier 2017, dans le cadre de la FPU adoptée par la CCPVA, la fiscalité professionnelle (CFE, CVAE, IFR, etc.) jusqu'ici perçue par la commune le sera désormais par l'intercommunalité. La commune percevra, en lieu et place et à due concurrence, une fiscalité reversée, déduction faite, le cas échéant, du montant des charges le cas échéant transférées  les dotations et participations de l'Etat (17,56%) ;  les autres produits de gestion courante (5,65%).

## 73 – « Impôts et taxes » :

Voici la fiscalité locale sur les ménages existante au 31.12.2016, inchangée depuis l'année 2013 :

FOCUS - IMPOTS LOCAUX (1)	Taux	Bases		Montants	
		2015	2016	2015	2016
TH - Taxe d'habitation	15,35%	5 752 000	6 101 000	882 932,00	936 504,00
TFBB - Taxe foncière (bâti)	9,75%	4 180 000	4 381 000	407 550,00	427 148,00
TFPNB - Taxe foncière (non bâti)	36,00%	47 200	43 300	16 992,00	15 588,00
CFE - Contribution foncière des entreprises	21,91%	496 800	501 500	108 849,00	109 879,00
(1) taux 2015 inchangés en 2016				1 416 323,00	1 489 119,00

Les dispositions fiscales qu'il y aurait lieu de prendre, évoquées ci-avant, consisteraient, de mon point de vue, à titre anticipatif pour 2017, à hausser les taux unitaires d'impôts communaux de **6%** au total, de le faire sur une durée de temps de 3 ans - de 2017 à 2019 compris – de le faire par 3 paliers successifs de 2% chacun par an et de le faire de façon que cela impacte à égalité les taxes TH, TFB et TFPNB.

Le gain financier à en attendre, sans être salvateur par lui-même et seul, est de 27.585,00€ sur la base de la FDL\_2016 sur les ménages. Un point d'impôts locaux chez nous représente 13.592,00€. L'effort à consentir se répartit entre tous les contribuables, sur le montant total de la FDL des ménages, soit 1.380.000 € pour 2016. L'effet est cosmétique pour chacun. Pour la commune en regard, à échéance de 3 ans, cela représente un montant supplémentaire de FDL perçue de l'ordre de 82.755,00€, montant loin d'être négligeable, qui autoriserait à couvrir de l'ordre de la moitié de l'annuité de dette d'emprunts supplémentaire pour le moment envisagée.

Le but recherché, à échéance de 3 ans, est de stabiliser autant que faire se peut le ratio « annuités d'emprunts / RO », aujourd'hui de 17,58%, capital en analyse financière, aux alentours de la **barre des 20%**. Le franchissement de cette barre impliquerait de grandes difficultés en perspective pour les finances communales, cela ne permettrait plus d'autofinancer, comme nous l'avons toujours fait, les investissements communaux courants dans des conditions normales.

Le débat sur ce point est ouvert.

**74 – « Dotations et participations »** : Sans commentaire particulier sur ce point, hormis le fait que 2017 sera la dernière année du plan de redressement des finances publiques – au moins de la part de ce gouvernement - et que le prélèvement effectué en 2017 au titre de la CRDF se limite, au bénéfice de la commune, à la moitié du montant des deux années précédentes (23.296, 00€ au lieu de 46.592,00€).

Du fait du choix par la CCPEVA de la FPU, les compensations d'exonérations de l'Etat – comme la fiscalité économique – ne bénéficieront plus à la commune à partir du 1 janvier 2017, mais à l'intercommunalité qui les reversera à la commune à due concurrence sous la forme d'une indemnité compensatrice, déduction faite, le cas échéant, du montant des charges transférées, négligeables pour le cas de la commune.

**75 – « Autres produits de gestion courante »** : le fonctionnement des temps d'activité périscolaires (TAP) et celui de la police multi-municipale (PMM) engendrent des recettes nouvelles (75.000,00€) en provenance des remboursements de frais communaux par les parents d'élèves et par les communes associées au fonctionnement de la PMM .

## Budget Principal – Dépenses de fonctionnement

<b>Section de Fonctionnement - Dépenses réelles et d'ordre</b>		
	<b>BP 2016</b>	<b>BP 2017</b>
022 dépenses imprévues	0,00	30 000,00
011 charges à caractère général	617 908,00	612 948,00
012 charges de personnel	831 200,00	908 900,00
63 Impôts et taxes	13 910,00	13 920,00
65 subventions et participations	341 565,00	288 065,00
66 charges financières	237 095,00	227 348,00
67 charges exceptionnelles	1 000,00	1 000,00
68 dotations aux provisions	0,00	0,00
014 atténuations de recettes	169 473,00	197 473,00
<b>Total des dépenses réelles (hors prélèvement)</b>	<b>2 212 151,00</b>	<b>2 279 654,00</b>
,002 Recettes ordinaires capitalisées	804 503,00	698 416,00
<b>Total des dépenses réelles (avec prélèvement)</b>	<b>3 016 654,00</b>	<b>2 978 070,00</b>
Dépenses d'ordre	30 102,00	30 102,00
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>3 046 756,00</b>	<b>3 008 172,00</b>

Les charges réelles de fonctionnement du budget primitif 2017, en régression de **1,3 %** par rapport à 2016, traduisent dans les faits la volonté municipale de faire des économies budgétaires substantielles sur le fonctionnement courant de la commune. Le compte 011 « Charges à caractère général » (frais généraux ou encore appelé « train de vie » de la commune) est présenté à égalité du niveau atteint en 2016 (99,2%).

Les frais de personnel (+9,3%) présentent depuis 3 ans un mouvement inquiétant à la hausse. Le ratio « frais de personnel/RO », qui constituait naguère un atout financier pour la commune du fait de son positionnement bas dans la strate des communes d'égale importance, a rejoint les moyennes nationale, départementale et nationale. Il se situe en 2017 à 32% des RO.

Ce poste est difficilement maîtrisable par les autorités municipales du fait des compétences nouvelles mises à la charge des collectivités territoriales, comme c'est le cas des TAP par exemple ou comme c'est le cas de la police pluri-communale, pour laquelle il est à noter que 80% des dépenses de personnel et autres sont remboursés à la commune par les autres communes participantes.

Les principaux postes budgétaires de dépenses sont :  011 - Frais généraux (27,25%) ;  012 – Frais de personnel (40,40%) ;  65 - Subventions et participations versées (12,8%) ;  Charges financières (10,15%) ;  Dépenses en atténuation de recettes (8,78%) ;  Dépenses diverses ou exceptionnelles (0,65%).

La part de recettes ordinaires capitalisée, consacrée à financer les investissements communaux (698.415,00 €) équivaut en 2017 à 24% des recettes. Elle est en net retrait de 13,19 % par rapport à 2016.

# Budget principal -Section d'investissement

## Budget principal – Dépenses d'investissement

La SECTION D'INVESTISSEMENT du budget primitif du budget principal de la commune atteint **2.896.083,00€** en 2017, recettes/dépenses, toutes opérations confondues, réelles et d'ordre.

Les prévisions de dépenses d'équipement servant à l'établissement du projet de BP\_2017 du budget principal de la commune sont les suivantes :

### Principales dépenses d'équipements 2017 :

#### CHAP 203 – « Frais d'études et de révision du PLU » -

		RAR_2016	CREDITS 2017	BP_2017
	<b>FRAIS D'ETUDE ET DROITS SIMILAIRES</b>	<b>44 336,00</b>	<b>31 664,00</b>	<b>76 000,00</b>
<b>202</b>	<b>PLU ET DOCUMENTS D'ARPENTAGE</b>	<b>29 336,00</b>	<b>10 664,00</b>	<b>40 000,00</b>
202	FRAIS ARPENTAGE ET PLANS TOPOGRAPHI	0,00	0,00	0,00
202	MISSION D'ŒUVRE INGENIEURS URBANISTES	29 336,00	10 664,00	40 000,00
<b>203</b>	<b>ETUDES EN COURS</b>	<b>10 000,00</b>	<b>21 000,00</b>	<b>31 000,00</b>
ONA 2031	NANT D'ENFER - ETUDE EAUX PLUVIALES	0,00	6 000,00	6 000,00
ONA 2031	ÉTUDES DIVERSES	0,00	0,00	0,00
LAC 2031	PLAN DE GESTION DE LA ZONE HUMIDE DE C	10 000,00	10 000,00	20 000,00
ONA 2031	GROREGERENCE RESEAU ECLAIRAGE PUBL	0,00	5 000,00	5 000,00
<b>205</b>	<b>CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES</b>	<b>5 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 000,00</b>
ONA 2051	ONA - LOGICIEL GUICHET UNIQUE	5 000,00	0,00	5 000,00

#### CHAP 203/213 – « Services Publics secteur de Milly et Groupe scolaire » -

		RAR_2016	CREDITS 2017	BP_2017
<b>203</b>	<b>SERVICES PUBLICS A MILLY ET GS</b>	<b>1 016 172,00</b>	<b>59 000,00</b>	<b>1 075 172,00</b>
<b>203</b>	<b>CONCOURS/APS/ETUDES/ VA AU CP.213</b>	<b>126 000,00</b>	<b>-126 000,00</b>	<b>0,00</b>
	2031 CONCOURS - ADELPHIA - ETUDES ET CONS	22 080,00	-22 080,00	0,00
	2031 CONCOURS - PRIMES CONCOURS	28 800,00	-28 800,00	0,00
SCO	2031 APS/DIAG - D.TEC. -ETUDE DETECTION RESE	6 750,00	-6 750,00	0,00
SCO	2031 APS/DIAG - SOCOTEC -DIAGNOSTIC AMIANT	17 688,00	-17 688,00	0,00
SCO	2031 APS/DIAG - EGSOL - ETUDES GEOTECHNIQU	30 551,00	-30 551,00	0,00
SCO	2031 APS/DIAG - CSPS - CONTRÔLE SPS - ACE B'	11 940,00	-11 940,00	0,00
SCO	2031 APS/DIAG - CANEL - RELEVES COMPLEMET/	8 191,00	-8 191,00	0,00
<b>213</b>	<b>CONCOURS/APS/ÉTUDES/ PROVIENT DU CPT.203</b>	<b>0,00</b>	<b>108 000,00</b>	<b>108 000,00</b>
SCO	21312 APD/ASSISTANCE MAITRISE D'OUVRAGE - A	0,00	22 080,00	22 080,00
SCO	21312 APD/BUREAU DE CONTRÔLE - ACE BTP	0,00	11 940,00	11 940,00
SCO	21312 APD/CSPS - CONTRÔLE SPS - DEKRA	0,00	20 940,00	20 940,00
SCO	21312 APD/COMPLEMENT ETUDES RESEAU AL'ETUI	0,00	4 800,00	4 800,00
SCO	21312 APS/DIAG - SOCOTEC -DIAGNOSTIC AMIANT	0,00	17 688,00	17 688,00
SCO	21312 APS/DIAG - EGSOL - ETUDES GEOTECHNIQU	0,00	30 552,00	30 552,00
<b>213</b>	<b>APD/HONORAIRES/SERVICES PUBLICS MILLY</b>	<b>890 172,00</b>	<b>77 000,00</b>	<b>967 172,00</b>
SCO	21312 APD/MOE - PNG ARCHITECTURE - EQUIPE DE	890 172,00	64 224,00	954 396,00
SCO	21312 APD/MOE - DIVERS	0,00	12 776,00	12 776,00

## CHAP 231 – « Sécurisation Avenue de Milly » -

		RAR_2016	CREDITS 2017	BP_2017
<b>203</b>	<b>SECURISATION AVENUE DE MILLY</b>	<b>504 382,00</b>	<b>61 000,00</b>	<b>565 382,00</b>
<b>231</b>	<b>RD21 - SÉCURISATION RD 21/RD24_SOLDE</b>	<b>426 265,00</b>	<b>50 000,00</b>	<b>476 265,00</b>
	2315 EUROVIA - ENTREPRISE ADJUDUCATRICE	413 917,00	50 000,00	463 917,00
	2315 MOE - CABINET CANEL-C2I	5 970,00	0,00	5 970,00
MIL	2315 MISSION SPS -SECOURISK	443,00	0,00	443,00
MIL	2315 ETUDES GEOTECHNIQUES - B2C CONSEILS	0,00	0,00	0,00
MIL	2315 FRAIS DIVERS D'AJUDICATION	5 935,00	0,00	5 935,00
<b>231</b>	<b>CARREFOUR RD21/ROUTE VERLAGNY_SOLDE</b>	<b>9 117,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 117,00</b>
VER	2315 VER - CARREFOUR RD21/VERLAGNY (SOLC	9 117,00	0,00	9 117,00
<b>231</b>	<b>TRAVAUX ENROBES_ 2017</b>	<b>69 000,00</b>	<b>11 000,00</b>	<b>80 000,00</b>
ENR	2315 PARTIE HAUTE ROUTE DE GRANDE-RIVE + D	19 000,00	11 000,00	30 000,00
ENR	2315 BOUCLAGE CHEMIN DES CODES	50 000,00	0,00	50 000,00

## CHAP 203/204/213/218/231 – « Équipements courants 2017 » -

		RAR_2016	CREDITS 2017	BP_2017
<b>203</b>	<b>EQUIPEMENTS COURANTS</b>	<b>45 154,00</b>	<b>218 846,00</b>	<b>264 000,00</b>
<b>204</b>	<b>S/MAITRISE OUVRAGE DU SYANE - FONDS</b>	<b>0,00</b>	<b>83 000,00</b>	<b>83 000,00</b>
204	SYANE - EP - REFECTION DU RESEAU - Tr.20	0,00	19 960,00	19 960,00
204	SYANE - EP - REFECTION DU RESEAU - TR.2	0,00	45 857,00	45 857,00
ECL 204	SYANE - EP - MISE/RD21-ODALYS	0,00	17 183,00	17 183,00
ECL 204	SYANE - EP - AUTRES TRAVAUX EP	0,00	0,00	0,00
<b>21/23</b>	<b>S/MAITRISE D'OUVRAGE COMMUNALE (M</b>	<b>45 154,00</b>	<b>135 846,00</b>	<b>181 000,00</b>
ONA 2188	BLOC SANITAIRE - PLACE DE L'EGLISE	20 154,00	10 846,00	31 000,00
ONA 21316	CIMETIERE - 6 CAVEAUX + 2 COLOMBARIUM	25 000,00	38 500,00	63 500,00
ONA 2135	MAIRIE - LOGEMENT DE LA MAIRIE - ISOLATIC	0,00	20 000,00	20 000,00
ECL 2135	DIVERS BATIMENTS - TRAVAUX ELECTRIQUI	0,00	5 000,00	5 000,00
ONA 2138	CHAPELLE MARAICHE - REMISE NIVEAU ÉQL	0,00	10 000,00	10 000,00
ONA 2181	PARC DE NEUVCELLE REFECTION PONTON	0,00	16 500,00	16 500,00
		<b>45 154,00</b>	<b>100 846,00</b>	<b>146 000,00</b>
ONA 2315	MOLOKS 2017 - CHAMP DE CROIX + EGLISE	0,00	15 000,00	15 000,00
ECL 2315	EP - ILLUMINATIONS NOEL, DIVERS	0,00	<b>20 000,00</b>	20 000,00
		<b>0,00</b>	<b>35 000,00</b>	<b>35 000,00</b>



## Budget Principal – Recettes d'investissement

La SECTION D'INVESTISSEMENT du budget primitif du budget principal de la commune atteint **2.896.083,00€** en 2017 recettes/dépenses, toutes opérations confondues, réelles et d'ordre.

Les prévisions de recettes d'équipement servant à l'établissement du projet de BP\_2017 du budget principal de la commune sont les suivantes :

### Principales ressources d'équipement 2017 :

#### CHAP 102/106/133 – « Fonds propres capitalisés 2017 » -

				RAR_2016	CREDITS 2017	BP_2017
<b>203</b>	<b>FONDS PROPRES CAPITALISÉS</b>			<b>0,00</b>	<b>991 374,00</b>	<b>991 374,00</b>
001	RESERVE D'EQUIPEMENT 2016			0,00	786 615,00	786 615,00
ONA	001	SOLDE D'EXÉCUTION 2016 - EXCÉDENT -		0,00	0,00	0,00
ONA	1068	RÉSERVE D'INVESTISSEMENT 2016		0,00	786 615,00	786 615,00
<b>102</b>	<b>FONDS GLOBALISÉS D'ÉQUIPEMENT</b>			<b>0,00</b>	<b>204 759,00</b>	<b>204 759,00</b>
ONA	10222	FCTVA 2016 (TAUX 16,404%)		0,00	124 759,00	124 759,00
ONA	10223	TAXE D'AMENAGEMENT COMMUNAL		0,00	80 000,00	80 000,00
ONA	10226	VERSEMENT SOUS-DENSITE		0,00	0,00	0,00
<b>133</b>	<b>FONDS DIVERS AFFECTÉS A L'ÉQUIPEMENT</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
ONA	1332	ETAT- PRODUITS DES AMENDES DE POLICE		0,00	0,00	0,00

#### CHAP 138/164 – « Financements externes » -

				RAR_2016	CREDITS 2017	BP_2017
<b>203</b>	<b>FINANCEMENTS EXTERNES</b>			<b>1 565 256,00</b>	<b>-102 528,00</b>	<b>1 462 728,00</b>
SCO	164	PRETS_2017 - SP A MILLY		1 277 506,00	-128 528,00	1 148 978,00
	1,64	RECOURS A L'EMPRUNT 2017		989 756,00	-154 528,00	835 228,00
<b>138</b>	<b>SUBVENTIONS- SÉCURISATION RD21/RD24</b>			<b>287 750,00</b>	<b>26 000,00</b>	<b>313 750,00</b>
MIL	1388	DEP. - SÉCURISATION RD21/RD24		287 750,00	0,00	287 750,00
MIL	1388	DEP. - SÉCURISATION RD21/24 - QUOTE-PAF		0,00	26 000,00	26 000,00

# Budget annexe Eau –Section de Fonctionnement

## Eau -Recettes de fonctionnement du service

La SECTION DE FONCTIONNEMENT du budget primitif du budget annexe de l'Eau atteint **490.112,00 euros** en 2017, recettes/dépenses, toutes opérations confondues, réelles et d'ordre.

Les prévisions de recettes de fonctionnement servant à l'établissement du projet de BP\_2016 du budget annexe de l'Eau sont les suivantes :

	BP_2016	BP_2017
<b>REPORT A NOUVEAU 2016</b>	<b>0,00</b>	<b>39.390,00</b>
EXCÉDENT 2016	39.390,00	81.652,00

	BP_2016	BP_2017
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION 2017</b>	<b>315 000,00</b>	<b>315 500,00</b>
VENTES D'EAU 2017	295 000,00	295 000,00
LOCATIONS DE COMPTEURS	14 000,00	13 500,00
TRAVAUX P/C PARTICULIERS	5 000,00	7 000,00

	BP_2016	BP_2017
<b>TRANSITOIRES 2017 – (Encaissements 2017 à reverser en 2018)</b>	<b>93 000,00</b>	<b>92 000,00</b>
AGENCE EAU REDEV.POLLUTION DOMESTIQUE ROLE 2017	60 000,00	60 000,00
AGENCE EAU REDEV. AMELIOR. DES RESEAUX ROLE 2017	33 000,00	32 000,00

## Eau - Dépenses de fonctionnement du service

La SECTION DE FONCTIONNEMENT du budget primitif du budget annexe de l'Eau atteint **490.112,00 euros** en 2017, recettes/dépenses, toutes opérations confondues, réelles et d'ordre.

Les prévisions de dépenses de fonctionnement servant à l'établissement du projet de BP\_2016 du budget annexe de l'Eau sont les suivantes :

	BP_2016	BP_2017
<b>FRAIS GÉNÉRAUX ET FINANCIERS 2017</b>	<b>216 481,00</b>	<b>236 190,00</b>
DEFICIT EXPLOITATION 2016	0,00	0,00
ACHAT D'EAU VILLE D'EVIAN - ANNEE 2016 -	90 000,00	90 000,00
AUTRES ACHATS MATIERES NON STOCKABLES	28 000,00	28 000,00
FRAIS DE PERSONNEL	61 000,00	80 000,00
FRAIS D'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS	20 000,00	21 000,00
AUTRES SERVICES EXTERIEURS (ANALYSES D'EAU)	6 035,00	6 535,00
SERVICE FINANCIER EMPRUNTS - INTERETS/ICNE -	3 946,00	3 155,00
TITRES ADMIS EN NON VALEUR PAR CONSEIL MUNICIPAL	5 000,00	5 000,00
TITRES ANNULES ET/OU DEGREVES	2 500,00	2 500,00

	BP_2016	BP_2017
<b>TRANSITOIRES 2016 – (Encaissements 2016 à reverser en 2017)</b>	<b>91 687,00</b>	<b>91 746,00</b>
AGENCE EAU RED.POLLUTION ROLE 2016	59 886,00	59 352,00
AGENCE EAU RED. RESEAUX ROLE 2016	31 801,00	32 394,00

BP_2016	BP_2017
---------	---------

<b>AMORTISSEMENTS 2017</b>	<b>78 151,00</b>	<b>79 447,00</b>
AMORTISSEMENTS 2017	78 151,00	79 447,00
	<b>BP_2016</b>	<b>BP_2017</b>
<b>PRELEVEMENT SUR RECETTES ORDINAIRES 2017</b>	<b>60 071,00</b>	<b>82 729,00</b>
PRELEVEMENT 2017	60 071,00	82 729,00

## Eau – Dépenses d'investissement du service

La SECTION D'INVESTISSEMENT du budget primitif du budget annexe de l'Eau atteint **414.440,00 euros** en 2017, recettes/dépenses, toutes opérations confondues, réelles et d'ordre.

Les prévisions de dépenses d'équipement servant à l'établissement du projet de BP\_2017 du budget annexe de l'Eau sont les suivantes :

	<b>RAR_2016</b>	<b>CREDITS_2017</b>	<b>BUDGET_2017</b>
<b>SERVICE DE LA DETTE EN CAPITAL</b>	<b>0,00</b>	<b>15 708,00</b>	<b>15 708,00</b>
CHARGE D'EMPRUNTS - QUOTE-PART CAPITAL DES ANNUITES -	0,00	15 708,00	15 708,00

	<b>RAR_2016</b>	<b>CREDITS_2017</b>	<b>BUDGET_2017</b>
<b>ACHATS DE MATÉRIELS ET OUTILLAGES SPÉCIALISÉS</b>	<b>0,00</b>	<b>15 000,00</b>	<b>15 000,00</b>
ACHAT DE MATERIELS ET OUTILLAGES SPECIALISES	0,00	15 000,00	15 000,00

	<b>RAR_2016</b>	<b>CREDITS_2017</b>	<b>BUDGET_2017</b>
<b>PROGRAMMES D'INVESTISSEMENTS 2017</b>	<b>60.000,00</b>	<b>288 462,00</b>	<b>348 462,00</b>
REPRISE AEP - ENTREE PARC DE L'ABBAYE	34.000,00	0,00	34 000,00
REPRISE AEP AVENUE DE MILLY RD 21	26.000,00	0,00	26 000,00
MISE EN CONFORMITE DES RESERVOIRS 2017	0,00	22 000,00	22 000,00
SOLDE TRAVAUX AEP 2016	0,00	0,00	0,00
RESERVE - AUTRES TRAVAUX D'AEP	0,00	266 462,00	266 462,00

	<b>RAR_2016</b>	<b>CREDITS_2017</b>	<b>BUDGET_2017</b>
<b>DIAGNOSTIC ALIMENTATION EN EAU POTABLE</b>	<b>34 309,00</b>	<b>0,00</b>	<b>34 309,00</b>
D.A.E.P. 2015-2017	34 309,00	0,00	34 309,00

## Eau – Recettes d'investissement du service

La SECTION D'INVESTISSEMENT du budget primitif du budget annexe de l'Eau atteint **414.440,00 euros** en 2017, recettes/dépenses, toutes opérations confondues, réelles et d'ordre.

Les prévisions de recettes d'équipement servant à l'établissement du projet de BP\_2016 du budget annexe de l'Eau sont les suivantes :

	<b>RAR_2016</b>	<b>CREDITS_2017</b>	<b>BUDGET_2017</b>
<b>FONDS PROPRES DU SERVICE</b>	<b>0,00</b>	<b>312.753,00</b>	<b>312.753,00</b>
REPORT A NOUVEAU 2016 – EXCEDENT -	0,00	204.195,00	204.195,00
PRELEVEMENT SUR RECETTES ORDINAIRES 2017	0,00	82.729,00	82.729,00
AMORTISSEMENTS 2017	0,00	79.447,00	79.447,00

	<b>RAR_2016</b>	<b>CREDITS_2017</b>	<b>BUDGET_2017</b>
<b>FONDS GLOBALISÉS D'ÉQUIPEMENT</b>	<b>0,00</b>	<b>3 869,00</b>	<b>3 869,00</b>

	RAR_2016	CREDITS_2017	BUDGET_2017
<b>SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT (D.A.E.P.)</b>	<b>44 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>44 200,00</b>
DEPARTEMENT - SUBVENTION D.A.E.P.	30 200,00	0,00	30 200,00
AGENCE DE L'EAU - SUBVENTION D.A.E.P.	14 000,00	0,00	14 000,00

## Synthèse

L'objectif du maire et de la municipalité, responsables de ces projets de budgets soumis au vote des membres du Conseil municipal est de maintenir le cap :

- Services : améliorer le niveau de services à la population,
- Personnel : offrir les meilleures conditions de travail possible
- Investissements : tenir les engagements de campagne,
- Finances : conserver une situation financière saine,

En dépit du fait que, depuis 2014, le « périmètre constant » des dépenses ait été franchi du fait :

- des TAP
- du FPIC
- de la CRFP

Le cap reste de rétablir la capacité d'autofinancement de la commune des années 2010-2012 :

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Prélèvement sur R.O.	966 159,00	1.173. 921,00	839 481,00	944 190,00	1.071 565,00	804 503,00	698 415,00

Pour cela, en fonctionnement, recourir à tous les leviers d'optimisation de la dépense à disposition :

- Remise à plat de tous les contrats de prestataires,
- Mise en concurrence systématique,
- Mutualisation des services en relation avec la CCPEVA,

En matière d'investissements :

- Se prémunir, autant que faire se peut, des effets perturbateurs attendus à partir de 2019 du programme « Équipements des services publics dans le secteur de Milly et Groupe scolaire » sur les finances communales par une politique anticipative responsable avec comme perspective le non-dépassement de la barre symbolique de 20% du ratio « annuités d'emprunts/RO ».

**Rapporteur Christian RUFFET,**  
Adjoint aux Finances